PROCES VERBALIDU CONSEIL MUNICIPALIDU 01 SEPTEMBRIE 2015

L'an deux mille quinze et le 01 du mois de septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents: Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Christian BARNIER, Joël MOCZADLO, Stéphanie BORRAS, Stéphane DUBREU, Jacky ALLEMAND, Henri ANDRIEUX, Claudie ARNAUD, Myriam BERTRAND, Lydia COMBEUIL, Stéphane FONTIN, Mélinée GHAZIGUIAN, Daniel HERMSDORFF, Romain MARCELIN, Xavier MASINGUE, Jean-Claude MUSCAT, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration:

Mme Nadine EYSSARTEL à Mame Bénédicte MARTIN Mme Agnès AYME à Mme Noëlla ROMMEL M. Gérard JACQUAMOND à M. Joël MOCZADLO

Absents: //

Secrétaire de séance : Mélinée GHAZIGUIAN

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote: UNANIMITE DES VOTANTS

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
84	24/07/15	THEATRE DES HABITANTS	Spectacle 03 07 2015	1 100.00 € TTC	//	PCS
85	24/07/15	LES ARTS SCENIQUES	Spectacle 04 07 2015	1 295.00 € TTC	//	PCS
86	10/08/15	CNFPT LAGARDE	Cadre de formation 2015	Suivant formation	2015	PRH
87	10/08/15	LA PLANTATION GOSPEL	Concert jeunes talents	650.00 € TTC	//	PCS

3. AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

3.1 - EHPAD LE CENTENAIRE

Rapporteur: Bénédicte MARTIN

Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération n°25 du 16 mars 2015 par laquelle la Commune de Malaucène accordait une garantie d'emprunt à la société d'HLM Axentia.

Suite à une demande de la Caisse des Dépôts et Consignations il est nécessaire de compléter les termes de la délibération n°25/2015.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de valider les termes suivants :

Article 1

La Commune de Malaucène accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 772 410.00 € souscrit par la SA d'HLM Axentia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans la mesure où la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et le Département de Vaucluse accordent leur garantie à hauteur respectivement de 30 % et de 50 %.

Ce prêt constitué de deux lignes est destiné à financer l'acquisition en « conception-réalisation » d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) médicosocial, de 70 lits, sur la Commune de Malaucène.

Cet établissement sera loué par la SA d'HLM Axentia à l'assocation « le Centenaire » qui exploitera l'établissement.

Article 2

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du prêt :	PLS
Montant:	4 897 814 euros
Durée totale	
 Durée de la phase de préfinancement 	24 mois
 Durée de la phase d'amortissement 	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	0 %

Ligne du Prêt 2

Ligne du prêt :	PLS foncier
Montant:	874 596 euros
Durée totale - Durée de la phase de préfinancement - Durée de la phase d'amortissement	24 mois 50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	0 %

Article 3

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé qui, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Article 6

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à passer entre la Commune de Malaucène et la SA d'HLM Axentia pour l'octroi de cette garantie d'emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: UNANIMITE DES VOTANTS

(Pour: 22, contre: 0, abstention: 1 M. Xavier MASINGUE)

Monsieur Xavier MASINGUE demande si la garantie est bien apportée à la société d'HLM Axentia.

Madame Bénédicte MARTIN répond oui, c'est ce qui a rassuré la Commune.

Monsieur Jacky ALLEMAND propose de créer une commission municipale spécifique à ce dossier.

Monsieur le Maire demande quel serait l'objet de cette commission compte tenu qu'il s'agit d'un projet privé.

Monsieur Michel REYNAUD dit qu'il ne voit pas l'intérêt de cette commission.

Monsieur Xavier MAXINGUE intervient pour préciser la pensée de Monsieur Jacky ALLEMAND : ils souhaiteraient avoir une information sur le suivi des travaux.

Monsieur Michel REYNAUD tient à remercier la Commune de Malaucène qui a été la première à se porter garante.

Monsieur le Maire propose de faire régulièrement le point lors des conseils municipaux sur l'avancée des travaux.

4. COHESION SOCIALE

4.1 - REGIE POLE COHESION SOCIALE

Rapporteur: Stéphanie BORRAS

SUJET REPORTE

5. FINANCES

5.1 - CONSEIL REGIONAL - OPERATION FACADES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: Bénédicte MARTIN

Il est rappelé aux conseillers municipaux que l'opération « Façades » a été relancée par la Commune dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine pour les années 2015 et 2016.

Grâce à ce programme d'incitation aux propriétaires, aux ravalements de façades, mené dans le cadre d'une opération de revitalisation, le centre ancien a connu un net embellissement avec bon nombre de façades refaites.

D'autre part, il est important de constater que la population apprécie cette initiative bénéfique au village.

Face aux résultats très positifs dégagés dans le cadre de cette action, il est ressorti que l'encadrement effectué par un organisme opérateur, en l'occurrence Habitat et Développement de Vaucluse (HD84) en collaboration avec le CAUE était le garant du bon fonctionnement d'une telle opération.

L'opération « Façades » est gérée dans le cadre d'un « Point Info ». Ce système permet d'apporter un service à domicile à la population locale. Ainsi sans quitter leur village, les administrés peuvent bénéficier d'informations et de conseils techniques et financiers sur la réhabilitation de leur patrimoine immobilier, que ce soit pour des logements locatifs ou occupés par eux-mêmes.

HD84 sert donc de guichet unique pour le montage et le suivi des différents dossiers de demandes de subvention

Ce service est d'autant plus important pour les personnes âgées qui peuvent, quant à elles, prétendre, en plus, à des aides de leurs caisses de retraite.

La réussite d'une telle opération, basée sur le volontariat, dépend principalement de la mobilisation des propriétaires. Les aides financières doivent donc être suffisamment attractives.

Pour cela, la commune de Malaucène sollicite la participation financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, prévue pour ce type de programme pour les années 2015 et 2016.

Le nombre de façades envisagé est de 8 par an et les crédits sollicités sont de 14 632.00 € (soit 50 % de la dépense) sur deux ans.

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver ce projet
- Valider le plan de financement proposé pour les années 2015 et 2016

Conseil Régional	14 632.00 €	50 %
Commune	14 632.00 €	50 %
Total	29 364.00 €	100 %

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet

Vote: UNANIMITE DES VOTANTS

Madame Bénédicte MARTIN précise que c'est la fin des financements croisés.

5.2 - CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDIE - CALADE DE LA RUE SAINT ETIENNE (point supplémentaire)

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

Les conseillers municipaux sont informés que dans le cadre de la mise en valeur du vieux village et de la sauvegarde de son patrimoine, la Commune souhaite entreprendre la restauration d'une calade située dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint Michel à proximité du site du calvaire.

Le projet porte sur la restitution de la calade, il prévoit la suppression d'un emmarchement en béton de type « pas d'âne » pour réparer, restaurer et restituer la calade originale. Il s'agit de réaliser, avec l'accord de la DRAC, du service du patrimoine de l'architecture du Vaucluse une opération dans les règles de l'art et conformément aux dispositions patrimoniales antérieures.

La Commune a missionné le bureau d'Etudes Profil Ingénierie afin de réaliser une étude de faisabilité.

Le montant prévisionnel des travaux de réfection de la calade de la Rue Saint Etienne s'élève à 20 350.00 € HT soit 24 420.00 € TTC et le plan de financement envisagé est le suivant :

TOTAL HT	100 %	20 350 .00 €
COMMUNE DE MALAUCENE	41.03 %	8 350.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	9.82 %	2 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	49.14 %	10 000.00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver le projet et le plan de financement présentés

- Solliciter auprès du Conseil Départemental de Vaucluse une aide financière à hauteur de 10 000.00 € dans le cadre du FDIE (fonds départemental d'intervention pour l'environnement

- Autoriser M. Le Maire à signer tous documents ou convention nécessaires à la poursuite de ce projet.

Vote: UNANIMITE DES VOTANTS

6. INFORMATION

6.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	délégué	Objet
		néant	

6.2 - COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	délégué	Objet
		Néant	

6.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet
06/07/2015	Vie associative	S. FONTIN	Occupation des salles 2015 2016
10/08/2015	Vie associative	S. FONTIN	Foulée du groseau 2015

6.4 - REUNIONS

date	Elu(e)en charge du dossier	Objet
		Néant

6.5 - FESTIVITES

SAMEDI 05			
SEPTEMBRE 2015	COM ASSOCIATION	MATINEE ASSOCIATION	MAIRIE + PARVIS
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2015	COMITE DES FETES	VIDE GRENIER	COURS ISNARDS
VENDREDI 11 SEPTEMBRE	ASSOCIATION «CULTURE POUR TOUS»	CINE CLUB	MAISON PORTE
2015	ASSOCIATION «LES JOYEUX PETANQUEURS»	DOUBLETTE MELEE	BOULODROME
SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2015 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015	COMMISSION COMMUNALE DE LA CULTURE	JOURNEES DU PATRIMOINE	GRANDE SALLE + CHAPELLE DU GROSEAU
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015	ASSOCIATION «LES JOYEUX PETANQUEURS»	TRIPLETTE MELEE	BOULODROME
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015	ASSOCIATION «LES JOYEUX PETANQUEURS»	DOUBLETTE MELEE	BOULODROME
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015 AU LUND	MAIRIE	FETE DE LA ST MICHEL	COURS DES ISNARDS
28 SEPTEMBRE 2015	COMITE DES FETES	BAL	PLACE LOUIS CORNILLAC
DIMANCHE 27 SEPTEMBRE	RETRO MOTO CLUB	BALADE DES POPULAIRES	GRANDE SALLE MAIRIE + TERRITOIRE
2015	ASSOCIATION «LES AMIS DE L'ORGUE DE MALAUCENE»	CONCERT ST MICHEL	EGLISE SAINT MICHEL
DU 02 AU 04 OCTOBRE 2015	APPRENDRE DES ANCIENS	EXPO MICOLOGIQUE	GRANDE SALLE

6.6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise qu'il faudra travailler sur le devenir de l'actuelle Maison du Centenaire.

• Zone de Rencontre :

Une demande de subvention sera présentée lors du prochain conseil municipal au titre du fonds des amendes de police du Conseil Départemental. La Rue Chaberlin et la Grand'Rue seront concernées.

Monsieur Xavier MASINGUE souhaiterait être intégré dans le groupe de travail. Madame Bénédicte MARTIN précise que les réunions ont eu lieu au cours de l'été, le projet a avancé, il sera présenté en commission et le groupe de travail sera invité.

- Monsieur Christophe PONCHON souhaite avoir un retour sur la commission de sécurité qui a eu lieu au restaurant scolaire. Monsieur le Maire indique que le problème de l'alarme a été réglé, il s'agissait d'un défaut sur la batterie.
- Monsieur le Maire relate la rentrée des classes qui s'est bien passée, une ouverture de classe est possible à l'école maternelle (92 inscrits), la réponse définitive sera transmise le vendredi 04 septembre 2015.

Monsieur Hermsdorff précise qu'au collège de Vaison la Romaine, la rentrée s'est bien passée. Un tiers des effectifs viennent de Malaucène.

• Monsieur Christophe PONCHON souhaiterait avoir des infos sur la station de lavage. Madame Claudie ARNAUD dit que les réunions de travail vont redémarrer à la mioctobre, il y sera convié. Monsieur le Maire précise que si c'est un bon dossier, celui-ci aboutira.

Madame Claudie ARNAUD dit qu'une nouvelle consultation sera réalisée auprès des agriculteurs.

Monsieur Christian BARNIER remarque que certains agriculteurs ne semblent pas intéressés.

Monsieur le Maire dit que la consultation a pour but d'appréhender l'intérêt de ce projet et si ce dernier n'intéresse pas les agriculteurs, il ne se fera pas.

